

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE
L'ISERE

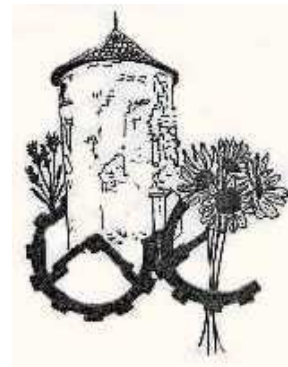
ARRONDISSEMENT DE
VIENNE

Tél. 04 74 54 42 07

Fax 04 74 54 58 80

mairie-lemottier@wanadoo.fr

MAIRIE DE LE MOTTIER



Réunion du Conseil Municipal du 25 Mai 2011

Présents : MM. DETROYAT Bruno, GONON Gérard, MEHR Daniel, BERNARD Jean-François, MOYROUD Nicolas, JAVIX Hervé, PRUDHOMME Julien, Mmes REYNAUD Françoise, MAZET Elsa, MONTABON Marie-Christine, BUTTIN Véronique.

Excusés : MM. CHENAVIER Patrick, SABADEL Jean-Marc.

Secrétaire de séance : BUTTIN Véronique

Point travaux :

- Broyage et élagage en cours.
- Emplois partiels : appel d'offres lancé sur site internet.

Convention de mise à disposition d'un agent :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison d'un surcroît de travail dans la commune de Nantoin, il convient de mettre à disposition de cette commune, par le biais d'une convention, un agent du service administratif, à compter du 1er Juin 2011. Il présente au Conseil cette convention. Elle a pour objet de définir les modalités de cette mise à disposition, notamment le nombre d'heures hebdomadaire et la durée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention de mise à disposition d'un agent du service administratif à passer avec la commune de Nantoin, et autorise le Maire à la signer.

Accueil d'un stagiaire de Pôle Emploi :

A compter du 30 mai, nous accueillerons M. VIANEY, pour une durée de 80 heures. Pôle Emploi reversera 2 € par heure à la commune !

Révision du P.L.U. :

- Réunion avec les techniciens du SCOT : le projet de SCOT n'a pas d'incidence notable sur notre PLU en vigueur.
- Réunion programmée le 8 Juin à 14 heures : cette première réunion a pour objet le « volet agricole ». L'ensemble des exploitants exerçant sur notre territoire est convié.

Syndicat d'électrification :

- Devenir de la structure : Aucune obligation légale à ce jour d'adhérer au SEDI en création.
- Suite au renouvellement du conseil municipal de Commelle, dont M. Jean-Marc François était président, un nouveau bureau a été élu le 20 Mai 2011 :
 - Président : D. MEHR du Mottier
 - Vices Présidents : B. GROLLIER d'Eydoche
J. CHENAVIER de Gillonnay.

Elections sénatoriales du 25 Septembre 2011 :

Notre conseil doit élire 3 délégués titulaires et 3 suppléants obligatoirement le 17 Juin.

Protection sociale du personnel :

La loi du 19 février 2007 a donné la possibilité aux collectivités de souscrire un ou plusieurs contrats d'action sociale pour leurs agents, et d'en définir librement les modalités. De tels contrats ont pour objectif d'améliorer les conditions de vie des agents et de leur famille, et de les aider à faire face à des situations difficiles en cas de maladie, d'accident de la vie ou de situations entraînant une dépendance. Les collectivités peuvent pour ce faire agir directement ou faire appel aux services du Centre de gestion.

A l'issue d'une procédure de consultation de marché négocié, le Centre de gestion de l'Isère a mis en place un contrat cadre ouvert à l'adhésion facultative des agents, dont l'avantage est de mutualiser les coûts.

Il est proposé aux élus que la commune adhère au contrat-cadre mutualisé pour les lots suivants :

- Lot 1 : Protection santé complémentaire
- Lot 2 : Prévoyance contre les accidents de la vie
- Lot 3 : Garantie dépendance

Ceci donne en effet la possibilité aux agents de la commune d'adhérer à tout ou partie de ces lots, en fonction de leurs besoins. La durée du contrat est de 5 ans avec un effet au 1er janvier 2011. Le contrat peut être prolongé d'une année.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide l'adhésion de la commune au contrat cadre mutualisé d'action sociale au profit du personnel territorial, mis en place par le Centre de gestion de l'Isère.

Projet nouveau commerce :

Echanges en cours avec un nouveau candidat pour une activité « boucher charcutier ».

Logements communaux :

Un logement (ancienne boulangerie) sera libéré fin mai, un autre (étage du cabinet médical) fin juillet.

Cantine :

Fourniture des repas : il sera mis fin au contrat en cours avec la Société API le 1er Juillet 2011. Un nouveau contrat sera passé avec les Ets GUILLAUD Traiteur.

Location Salle des Fêtes et Stade :

Il est nécessaire d'apporter des modifications à l'existant, la commission prépare un projet.

Halte Garderie de Nantoin – Avenant 1 à la convention financière :

Monsieur le Maire présente l'avenant n° 1 à la convention de gestion financière signée avec la Communauté de Communes du Pays de Bièvre-Liers le 12 Décembre 2005, pour la gestion de la crèche intercommunale avec les communes de Nantoin, Champier et Longchenal.

Cet avenant a pour objet une modification concernant l'aide de la CCPBL au fonctionnement de l'équipement au travers de l'avance de trésorerie.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte cet avenant et autorise M. le Maire à le signer.

Feu d'artifice du 16 Juillet :

H. JAVIX présente un projet pour 2.158 € TTC, il est retenu.

Séance levée à 23 h.